

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2084

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 10

À la fin de l'alinéa 39, substituer aux mots :

« et les professions mentionnées aux 3°, 4°, 6°, 7° et 8° du même article »,

les mots :

« de l'article L. 640-1 et les professions mentionnées aux 3°, 4°, 6°, 7° et 8° du même article L. 640-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.